



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

gever@blw.admin.ch

Berne, le 11 mai 2021 usam-MH/ad

Réponse à la consultation « Train d'ordonnances agricoles 2021 »

Mesdames et Messieurs,

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 3 février 2022, l'Office fédéral de l'agriculture OFAG nous a convié à prendre position dans le cadre de la consultation relative au projet de train d'ordonnances agricoles 2021.

L'usam constate que la direction généralement prise pour ce train d'ordonnances agricoles 2021 prend la bonne direction. Il y a surtout des points particuliers qui posent encore problèmes que nous abordons ci-dessous. Quoiqu'il en soit l'usam rejette toutes les mesures et tous les changements légaux qui entraînent une nouvelle augmentation de la charge administrative des entreprises sans valeur ajoutée pour la production.

I. Remarques particulières

L'usam salue la suppression des émoluments inscrits dans l'ordonnance relative aux émoluments perçus par l'Office fédéral de l'agriculture (art.3a OEmol-OFAG). Il n'est pas question que l'État distribue des sommes très importantes au secteur agroalimentaire pour ensuite imposer des taxes ailleurs. Ainsi, il faudrait également qu'aucune redevance ne soit perçue pour la mise en œuvre de normes de production sectorielles.

Concernant l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), l'usam se positionne pour un secteur agricole fort qui soit de moins en moins dépendant des aides et subventions de l'État. Nous refusons donc toutes nouvelles aides et subventions au secteur agricole. En revanche, nous estimons positivement la possibilité d'imposer des sanctions sévères en cas de non-respect des règles relatives au bien-être et à la protection des animaux, notamment dans les cas répétés (annexe 8, point 2.2.1 et

2.3.1). L'objectif est d'atteindre par ce biais un effet dissuasif qui engage la responsabilité personnelle des personnes impliquées.

L'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr) prévoit la suppression de l'obligation de payer des taxes pour le permis général d'importation (PGI) et les taux de taxes associés (art. 50 et annexe 6 AEV). L'usam exige également que l'allègement de la charge administrative pesant sur les entreprises individuelles devienne une mesure de base pour examiner la suppression d'autres redevances ou émoluments. Les importations ne doivent pas être freinées inutilement.

L'usam approuve aussi les changements de l'ordonnance sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande (OBB), car ils vont dans le sens de notre demande d'une agriculture compétitive et orientée vers le marché. Outre la possibilité de réagir avec plus de souplesse aux événements pertinents pour le marché, les modifications de l'ordonnance signifient également une plus grande sécurité alimentaire et une réduction de la charge administrative.

L'usam est d'avis que la proposition de clarification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh) va dans la bonne direction pour éviter des produits trop dangereux pour l'environnement. Cette clarification garantit qu'aucun produit phytosanitaire non autorisé ne sera importé en Suisse.

II. Conclusion

L'usam constate que ce train d'ordonnances agricoles 2021 va légèrement dans la bonne direction. L'usam est toutefois d'avis que le secteur agricole doit continuer à être peu à peu soumis à plus de concurrence de l'étranger pour fortifier ses assises et améliorer la valorisation de ses productions dans le haut du segment. La réduction des coûts de réglementation est particulièrement importante pour l'usam et devrait, dans le domaine agroalimentaire, aussi être la base de réflexion pour toutes nouvelles mesures ou tous changements légaux.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Mikael Huber
Responsable du dossier